Click to prove you're human

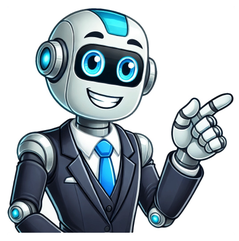

Date concours secrétaire administratif 2025

Assistant administratif et technique F/H Titulaire, Contractuel 19/05/2025 La FNCCR - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies PartagerOuvrir les liens de partageFermer les liens de partage Ne manquez pas les dates d'inscription à la session 2025 du concours. PartagerOuvrir les liens de partageFermer les liens de partage Ne manquez pas les dates d'inscription à la session 2025 du concours. Les inscriptions sont ouvertes du 11 février au 13 mars 2025. Aller au contenu Concours 2025 Avant de vous inscrire, consultez la note d'information. Depuis 2021, le ministère de la Justice s'engage et participe au dispositif de concours national à affectation locale organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Ce mode de recrutement participe au renforcement de l'attractivité des concours dans les territoires pour garantir l'égalité d'accès à l'emploi titulaire pour l'ensemble des candidats métropolitains et d'outre-mer et permettre de répondre aux besoins des administrations participantes dans les bassins d'emplois. Conditions d'accès Vous pouvez consulter l'article « Quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ? » sur le site Choisir le service public. Pour les secrétaires administratifs Peuvent postuler les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Peuvent postuler les agents fonctionnaires, militaires ou agents non titulaires en position d'activité le jour de la première épreuve et pouvant justifier d'au moins quatre années de services publics (continus ou discontinus) au 1er janvier de l'année du concours. Pour les adjoints administratifs principaux de deuxième classe L'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme peuvent postuler. Peuvent postuler les agents fonctionnaires, militaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours. Ces candidats doivent justifier, en outre, d'au moins une année de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Contenu et programme des épreuves Secrétaires administratifs > Découvrez les épreuves des concours > Consultez le site du ministère de l'Éducation nationale pour plus de détails Adjoints administratifs principaux de deuxième classe > Découvrez les épreuves des concours > Consultez le site du ministère de l'Éducation nationale pour plus de détails Inscriptions Les inscriptions sont ouvertes du 11 février 2025, à partir de 12 h, au 13 mars 2025, 12 h (heures de Paris) sur le site dédié. En cas de difficulté : consultez la FAQ contactez le rectorat d'inscription Les documents à retourner, en fonction du concours choisi et de votre situation personnelle, sont téléchargeables depuis l'application Cyclades. Les fiches de renseignements et les dossiers RAEP sont à télécharger dans l'espace candidat de l'application à la rubrique « Les formulaires ». Rappel : ces documents ne concernent que les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. Calendrier Les inscriptions sont ouvertes du 11 février au 13 mars 2025. Les épreuves écrites d'admissibilité sont prévues : le 9 avril 2025 pour les deux concours externe et interne de secrétaire administratif le 11 avril 2025 pour les concours d'adjoint administratif. Les dates des épreuves orales d'admission sont fixées par les recteurs d'académie. Spécificités des concours communs interministériels ★ Les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif principal de deuxième classe sont communs à différents ministères et administrations. ★ Ces concours sont organisés par les rectorats d'académie et non par les services recrutements du ministère de la Justice. ★ Vous devez classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de votre inscription. Vous aurez la possibilité de modifier vos vœux d'affectations dans les huit jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité. ★ Vous serez affecté(e) en fonction de votre rang de classement et de vos vœux. Les postes offerts par le ministère sont implantés dans le ressort géographique de la région administrative ou collectivité d'outre-mer de l'académie dans laquelle vous vous inscrivez. Renseignez-vous sur le site Internet du service académique chargé des inscriptions (rectorat, vice-rectorat ou dans le cas d'une inscription en région parisienne, le SIEC). Pour en savoir plus, reportez-vous aux arrêtés d'ouverture des concours dans l'encadré "Textes de référence". ★ Lors de votre affectation, vous serez contacté(e) par le chargé de recrutement du ressort du département des ressources humaines et de l'action sociale compétent au sein des délégations interrégionales du secrétariat général. ★ Des postes seront proposés dans les services de l'administration centrale et des services déconcentrés des directions du ministère de la Justice : direction de l'administration pénitentiaire direction de la protection judiciaire de la jeunesse direction des services judiciaires secrétariat général et services afférents relevant du programme conduite et pilotage de la politique de la Justice Textes de référence - Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État - Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État - Décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État - Arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévu à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 - Arrêté du 5 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B - Arrêté du 5 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C Matthieu est acheteur public au ministère de la Justice depuis 2022. Expert dans son domaine, il explique son quotidien au département ministériel des achats. Les inscriptions sont closes pour cette année. Retrouvez les résultats dès leur publication. Vous souhaitez être au cœur de la Justice et mettre vos compétences professionnelles au service de la société et de l'intérêt général ? Rejoignez-nous ! Pour devenir secrétaire administratif, 2 voies sont possibles : le concours externe ou le concours interne. Selon votre profil, vous pourrez candidater à l'un ou l'autre et espérer faire partie des lauréats. Pour cela, préparez les épreuves du concours pour le réussir et accéder à l'un des nombreux postes proposés chaque année pour devenir secrétaire administratif de classe normale, catégorie B. Le recrutement par le concours externe SACNLe concours externe de secrétaire administratif de classe normale (SACN) est destiné aux candidats remplissant certaines conditions d'éligibilité. Ce concours permet de recruter des professionnels compétents et motivés pour exercer des fonctions administratives au sein des administrations publiques. Les épreuves du concours se composent en 2 phases d'épreuves, l'une écrite et l'autre orale, couvrant des domaines tels que les connaissances générales, le droit public, ainsi que les techniques de rédaction administrative.Vérifiez les prérequis du concours externe de secrétaire administratif interministériel.Le recrutement via le concours interne secrétaire administratifLe concours interne de secrétaire administratif de classe normale est spécifiquement conçu pour les agents déjà en poste dans la fonction publique qui souhaitent avancer dans leur carrière. Contrairement au concours externe, le concours interne offre une opportunité de promotion aux employés ayant acquis de l'expérience et une connaissance des enjeux et des fonctionnements de l'administration. Certaines épreuves du concours interne sont communes au concours externe, et d'autres sont adaptées pour tenir compte de l'expérience professionnelle des candidats et évaluer leur capacité à assumer des responsabilités plus élevées. Cela permet de valoriser l'engagement et les compétences déjà développés par ces agents au sein de l'administration publique.Choisir son poste dans la fonction publiqueLe concours de secrétaire administratif de classe normale est non seulement interministériel, mais également déconcentré. Cela signifie que les postes offerts à travers ce concours sont accessibles dans plusieurs ministères, offrant ainsi une grande variété d'options aux candidats. Chaque ministère peut disposer de son propre quota de postes, permettant de mieux répondre à ses besoins spécifiques en matière de personnel administratif.Le caractère déconcentré du concours implique qu'il n'est pas centralisé dans une seule entité, mais réparti sur différents sites géographiques. Cela permet aux candidats de passer les épreuves à proximité de leur lieu de résidence, facilitant ainsi leur participation. Cette organisation favorise l'équité et l'accessibilité, rendant le concours plus attractif pour un large public et permettant une meilleure représentativité des différents territoires dans la fonction publique.L'éducation nationale avec le SAENESLe concours de secrétaire administratif offre une porte d'entrée vers la fonction publique dans le secteur éducatif. En réussissant ce concours, le SAENES, Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, peut accéder à des postes clés qui soutiennent le fonctionnement des établissements scolaires et des services académiques. Les secrétaires administratifs au sein de l'éducation nationale sont chargés d'une variété de tâches administratives essentielles, telles que la gestion des dossiers des élèves, l'organisation des examens et la coordination des ressources humaines. De plus, ce rôle offre l'opportunité de travailler dans un environnement dynamique, contribuant directement à la mise en œuvre des politiques éducatives et au suivi du bon déroulement des activités scolaires.Les autres corps ministérielsLe concours de secrétaire administratif de classe normale permet également d'accéder à une multitude de ministères, chacun offrant des missions variées et enrichissantes. Par exemple, au ministère de la Défense, les secrétaires administratifs veillent à la bonne gestion des ressources et de l'organisation des forces armées. Dans le domaine de la Culture, ils peuvent assurer la logistique d'événements culturels, la gestion administrative des projets artistiques, et le suivi des subventions allouées aux établissements culturels. De même, au ministère de l'Intérieur, ces professionnels traitent des demandes d'autorisations administratives, participent à la gestion des ressources humaines et soutiennent la mise en œuvre des politiques de sécurité.D'autres ministères se laissent aussi la possibilité de recruter des secrétaires administratifs selon leurs besoins en effectif, élargissant ainsi le choix des ministères qui correspondent aux aspirations et aux compétences de tous les candidats.